



Notes d'orientation générales



Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation

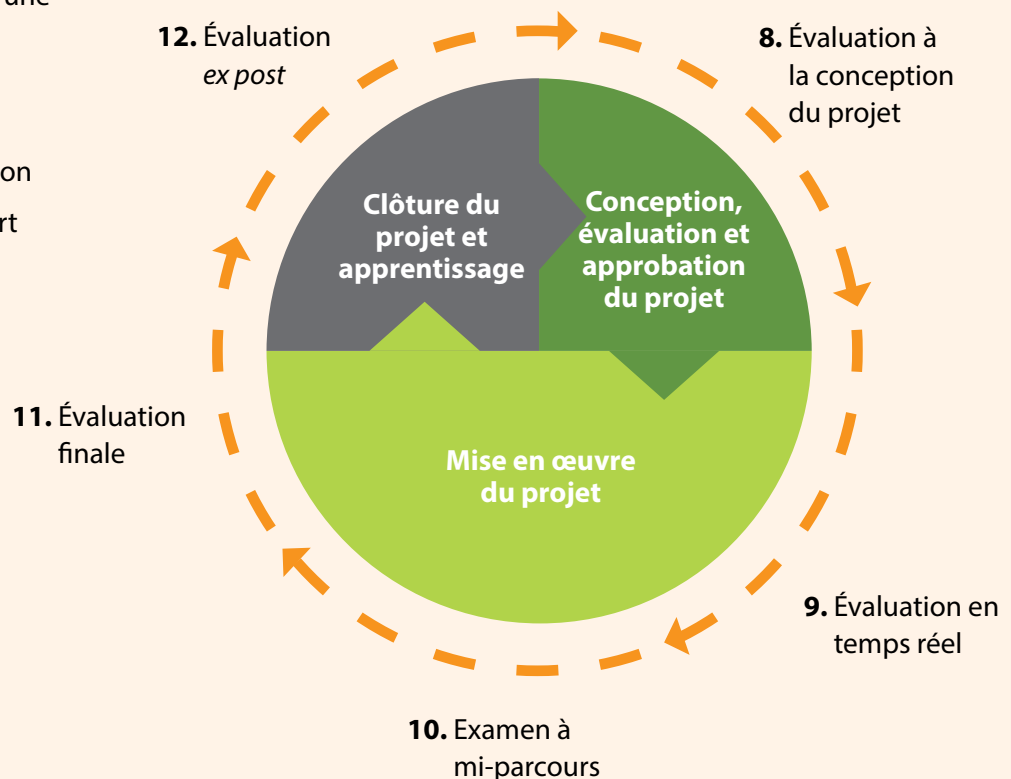
La politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation est un document autonome qui encadre la fonction d'évaluation du Fonds grâce aux orientations stratégiques de haut niveau qu'il contient. L'objectif de la présente Politique d'évaluation est de définir les attentes, les processus et les protocoles fondamentaux garantissant la fiabilité, l'utilité et le caractère éthique de la fonction d'évaluation, qui contribue à l'apprentissage, à la prise de décision et à la responsabilisation de manière à permettre au Fonds pour l'adaptation (le Fonds) de réaliser efficacement sa mission, son but et sa vision.

Entrée en vigueur en octobre 2023 et remplaçant le Cadre d'évaluation du Fonds de 2012, la Politique d'évaluation décrit la fonction d'évaluation du Fonds et de ses entités, et en énonce les objectifs, critères et principes. Elle présente également une approche plus consolidée des rôles et responsabilités des parties prenantes en matière d'évaluation.

Notes d'orientation générales

1. Principes d'évaluation
2. Critères d'évaluation
3. Budgétisation d'une évaluation
4. Commande et gestion d'une évaluation
5. Termes de référence des évaluations
6. Rapport initial d'évaluation
7. Présentation d'un rapport d'évaluation

Notes d'orientation tout au long du cycle du projet



Notes d'orientation générales

• **Principes d'évaluation :** Cette note d'orientation décrit en détail les sept principes d'évaluation définis dans la Politique d'évaluation du Fonds. Elle indique quand les utiliser, examine ensuite chacun de ces principes et fournit une liste de vérification pour faciliter leur application.

• **Critères d'évaluation :** La note d'orientation décrit en détail les neuf critères d'évaluation définis dans la Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation. Elle explique quand les utiliser, examine ensuite chacun de ces critères et indique comment les appliquer.

Notes d'orientation spécifiques au processus d'évaluation

Évaluation à la conception du projet	Budgétisation d'une évaluation	Commande et gestion d'une évaluation	Termes de référence	Rapport initial	Présentation d'un rapport d'évaluation
Cette note d'orientation vise à accompagner la planification des évaluations pendant la phase de conception des projets/programmes.	Cette note d'orientation est conçue pour aider à préparer et mettre en œuvre des budgets d'évaluation réalistes et adaptés aux besoins afin de financer des évaluations fiables, utiles et conformes à l'éthique, suivant la Politique d'évaluation du Fonds.	La note d'orientation aide à commander et gérer l'évaluation d'une opération financée par le Fonds, conformément à sa Politique d'évaluation.	La note d'orientation vise à faciliter la préparation des termes de référence d'une évaluation. Elle peut aussi s'avérer utile à ceux qui élaborent des termes de référence pour d'autres activités d'évaluation relevant globalement de l'adaptation au changement climatique et de domaines de travail connexes.	Cette note d'orientation donne un aperçu des rapports initiaux élaborés afin de présenter tous les niveaux et types d'évaluation décrits dans la Politique d'évaluation du Fonds et faciliter leur adaptation. Elle comprend également un modèle de plan de rapport initial annoté et une liste de vérification pour l'évaluation de la qualité.	La note d'orientation facilite la préparation des rapports d'évaluation. Elle expose les bases de la présentation d'un rapport pour tous les niveaux et types d'évaluation décrits dans la Politique d'évaluation du Fonds, y compris les études de référence et les examens à mi-parcours.

Notes d'orientation sur les types d'évaluation

• **Examen à mi-parcours :** La note d'orientation décrit ce qu'est un examen à mi-parcours, quand il a lieu, qui y participe et comment le planifier et le mettre en œuvre dans le cadre de projets. Les annexes contiennent une liste de vérification générale pour aider à planifier, mettre en œuvre et utiliser les examens à mi-parcours et les approches analytiques courantes.

• **Évaluation finale :** Cette note d'orientation décrit ce qu'est une évaluation finale au Fonds, quand elle a lieu, qui y participe et comment la planifier et la mettre en œuvre, conformément à la Politique d'évaluation du Fonds. Les annexes contiennent une liste de vérification générale pour aider à planifier les approches analytiques courantes et les échelles de notation des critères d'évaluation.

• **Évaluation en temps réel :** La note d'orientation vise à faciliter la planification et la mise en œuvre d'évaluations en temps réel pour les projets adaptées aux besoins, conformément à la Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation.

• **Évaluations ex post :** Cette note d'orientation explique comment sont réalisées les évaluations *ex post* du Fonds sur le plan pour ce qui est de l'approche à adopter et des aspects logistiques. Des informations supplémentaires sur les rôles et responsabilités des parties prenantes y figurent également.